

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 64 (1926)
Heft: 40

Artikel: Le mariage d'Augustine
Autor: Dreveton, Eugène
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-220554>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

plaisanterie à l'égard des médecins. Mais que vienne la maladie et les plus crâneurs, les plus narquois, sont les premiers à faire appel au secours de la Faculté. Et, après s'être assurés que portes et fenêtres sont bien closes, que personne ne les voit, ils agitent un flacon, au col capuchonné de papier de couleur, et, prestement, en fermant les yeux, en serrant les oreilles, ils avalent une cuillerée du précieux liquide, en faisant une horrible grimace.

Il faut toujours en arriver là. Nous aurons toujours des médecins et des pharmaciens avec nous, et c'est heureux, en somme. Il y en eut du temps d'Esculape; il y en eut du temps de Mollière, en robe noire et chapeau pointu; c'était le temps de la saignée et de la seringue; il y en a aujourd'hui; il y en aura demain, toujours.

Terminons par une petite anecdote que nous a contée une personne qui touche de près à la médecine.

Il y avait jadis, à Genève, deux vieux amis. L'un était médecin, le second banquier. Ce dernier, qui était très amateur de meubles antiques possédait une superbe armoire aux panneaux sculptés. Son ami, le médecin, dont les goûts étaient semblables, admirait fort cette armoire et suppliait le banquier de lui vendre son meuble de valeur. Il lui en offrait un beau prix. Le propriétaire ne voulait pas s'en désaisir.

— C'est inutile, répondait-il invariablement, je ne veux pas la vendre.

Et comme le médecin insistait, le banquier lui dit :

— Ecoute, si je meurs le premier, tu l'auras. Je te la lègue avec tout ce qu'elle contient. Je n'enlèverai rien.

Le banquier mourut avant son ami. Ses héritiers, respectueux des dispositions testamentaires du défunt, firent porter l'armoire chez le médecin. Mais, ayant recommandé le testateur, prenez bien garde et transportez-là debout et avec toutes les précautions possibles.

Lorsque le légataire ouvrit la fameuse armoire, il y trouva, alignés avec soin et par ordre chronologique, tous les remèdes que le médecin avait prescrits à son ami. Ils étaient intacts et accompagnés des ordonnances.

Le défunt, on peut le supposer, ne croyait pas à la médecine... Mais aussi il est mort le premier.

X.

Le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey, pour 1927. — Éditeur : Société de l'Imprimerie et Lithographie Klausfelder, Vevey. — Prix: Fr. 0.60. Vevey fêtera l'année prochaine sa célèbre Fête des Vignerons. Avec une légitime fierté, le Messager boîteux pour l'an de grâce 1927, qui en sait long sur les fêtes précédentes, commente l'événement par un article enthousiaste, émaillé de précieux renseignements. Ayant dit le plus important de ce qu'il avait à dire, il donne ensuite la parole à une foule de collaborateurs. Mlle L. Chatelain a écrit « La fin d'un épouvantail », un alerte récit historique, M. le Dr G. Kraft un article fort bien tourné sur « La télégraphie sans fil ». Plus loin, c'est une délicieuse poésie de M. Ed. Vautier, puis « La Mode à travers un siècle et demi », une notice sur le « Château de Blonay », par M. E. Mottaz, « La Méprise de Hans », une nouvelle savoureuse de M. A. Roulier. Enfin « Sauvez les oiseaux », « Au Pôle Nord », la « Revue de l'année », donnent une foule d'aperçus intéressants sur des sujets actuels.

Il faut citer encore la grande planche qui, traitée avec un soin tout particulier, constitue un document géographique de premier ordre. Elle révèle l'aspect, pris à vol d'oiseau de la fraction occidentale du bassin du Léman et embrasse une grande partie de la terre vaudoise et genevoise. La série de ces cartes continuera ces années prochaines.

Tout cela, précédé par le calendrier et la liste des foires soigneusement tenue à jour, est parsemé d'histoires, d'anecdotes, de bons mots, de nombreuses illustrations. Ainsi faisant, le véritable Messager boîteux de Berne et Vevey apporte pour la 220me fois à ses fidèles lecteurs des délassements et des enseignements dont ils ne pourraient que difficilement se passer.

S. A.

C'est très simple. — Pourriez-vous me donner l'adresse de votre dentiste ?

— Parfaitement... rue Aubert.

— Quel numéro ?

— Je ne sais pas le numéro, mais vous le verrez bien, il est sur la porte...

SENTENCES JUDICIAIRES EXTRAITES DES MANUAUX DE MOUDON, DE 1500 A 1713

(Suite.)

Les châtiments « frappants » ne sont appliqués généralement qu'aux enfants.

En 1687. Le fils de Jean Pierre Faucherres ayant été convaincu d'avoir mis le feu dans un chêne au Bois devant, a été ordonné « que le petit gouverneur prierai le régent d'escholle de l'estriller à la bonne façon et le père condamné à planter six chênes. »

En 1704, un garçon « recommandé » par son père, est fouetté par son régent, au collège, pour avoir cueilli des glands !

Que voilà un bon système pédagogique pour faire apprécier l'école et aimer les maîtres !

On ne voit pas que le *Retrait de bourgeoisie*, peine prévue pourtant, ait été appliquée.

Le 25 août 1668, un sieur Baguet est reçu bourgeois et prête serment en cette qualité après avoir payé 800 florins au bénéfice de la ville, deux fusils avec leur garniture, deux seaux à incendie en cuir bouilli et un écu blanc aux Srs Chastellain, banderet et conseillers et deux écus blancs aux dixainiers payables promptement.

Comme remerciement à ces libéralités, on prévient charitalement ce nouveau bourgeois « que s'il venait par leur mauvais ménage à faire disputer ils seront entièrement déboutez de leur présente bourgeoisie. »

Ce sieur ne devait pas avoir une réputation pure et sans taches.

Les amendes sont infligées souvent et abondamment ; c'était une source de revenus pour la ville qui en percevait la moitié.

En 1516 le Conseil est très sévère pour les malfaiteurs et voleurs de fruits et légumes, la peine est plus forte lorsque le délit a été commis de nuit. Celui qui ne peut payer est *fustigé* et *expulsé* de la ville. Si la justice de Berne fut raide, celle des ducs de Savoie le fut parfois aussi.

En 1516, on amende ceux qui jouent aux quilles et aux cartes après neuf heures du soir (le jass n'était pas pratiqué à cette époque), ceux qui circulent muttamment sans chandelles allumées, ceux qui portent des pierres pendant la nuit, ceux qui disputent dans les tavernes, ceux qui blasphèment, ceux qui jettent les immondices par les fenêtres ou se soulagent sur la rue.

En 1539 on inflige trois sols d'amende à ceux qui laissent les porcs aller « vagant et vortoillant par la ville ».

En 1548, forte amende à Claudaz, veuve de Jacques Pérusset, hôtess de la maison de ville pour avoir mal servi nos souverains seigneurs.

En 1668, Philippe Chastelanaz ayant tondu son chien sur le chemin tendant à Bussy, « ayant été cité et entendu, ses excuses n'ayant pas été bastantes ni légitimes » est condamné à 5 florins d'amende en faveur de la ville.

L'amende peut être suivie d'expulsion.

Le 15 décembre 1586 Claude Chantran qui a « retenu un chert (char) de blé qui se menait au marché doit être gagé par le bamp et luy imposé de vuyder la ville », moyen commode de se débarrasser des indésirables.

En novembre 1587, « Isabelle vefve de Jean Gueix, chappuis estant appelée pour avoir refusé de se contenir et tenir sa porte close, selon que le statut porte, que mesme cela est attesté par l'officier, nonobstant excuses a été adjugée à forme de l'ordonnance des habitants à 15 florins et vuyder la ville ».

Glisons mortels, n'appuyons pas, remarquons seulement les termes galants en lesquels ces choses-là sont dites.

Il serait fastidieux de citer d'autres cas où des amendes furent prononcées ; l'énumération ci-dessus suffit à donner une idée des différents genres de délits réprimés par des amendes.

La peine de l'*estrapade* usitée au XVIe siècle, souvent suivie d'expulsion, était réservée aux « matrones publiques, ruffianes, souteneurs, ribaudes et autres maquerelles ».

L'*estrapade* était un supplice qui devait ôter

aux condamnés l'envie de récidiver ; il consistait à hisser le délinquant, les mains liées, à une certaine hauteur et à le laisser retomber rudement à une courte distance du plancher.

Un autre genre de supplice était la peine du *collier*.

En 1544, lit-on dans les manuels en façon de réminiscence du décalogue : « Nul ne doit détruire serviteur, servante, ne autre personne subiecte à père de famille, ne soubornée, ne rezorzialier aucune chose que soy prise et de tirer outre le vouloir et le consentement de celluy ou de ceulx à qui il appartient. Et ce, sous la payne d'être mis au *collier* trois heures durant. »

En quoi consistait la peine du *collier* ? L'ouvrage de Lehmann « Le bon vieux temps » renferme une planche où l'on voit un bonhomme exposé à la vue du public, le cou ainsi que les poignets enserrés dans des ouvertures formées par la juxtaposition de deux fortes planches fixées par un cadenas.

(A suivre).

Dr R. Meylan.

L'OUVERTURE

UN jour comme un autre pour les indifférents, mais pour les disciples de St-Hubert, quelle fête !

On part au petit jour avec armes et bagages. On a des bottes, des bottes. Ou des souliers massifs avec des « leggings » (on ne dit plus « jambières »). On a l'œil clair, le geste précis et abondant, la voix nette. On est chasseur.

On arpente le cher pays qui vous sourit. On est nerveux. Pan ! pan ! Quelque frère heureux ? On a le fusil au bras, canon bas, comme il sied. Le chien trottine, flairant le terrain. Il gémît, il pleure presque : est-ce un renard ? ou lièvre ? Ou quelque chat rôdeur ?...

On va, on va toujours. Le fusil pèse Jamais Diane ne fut si bête en sa chienne de vie. Le soleil devient tropical. Et puis, quel terrain ?... Où sont les choux de jadis et les lièvres géants ? Le pays est charmant, l'air est pur... Mais le carnier est vide, vide, vide...

Il faut dîner : menu très étoffé, et quelle faim ! Puis on reprend l'histoire ci-dessus, véritable juif errant, pendant des heures encore ; on va... on va...

Et le soir tombe, doux et attendri, et l'on rentre boudouille. Demain, cela ira mieux. On dit : « Quand mon chien n'est pas décidé... » Ou bien : « Je n'avais pas le plomb nécessaire... »

Un philosophe serein devrait bien ajouter un chapitre au Manuel du Parfait chasseur pour calmer le cœur ulcéré du veneur déçu. Je propose comme épigraphie : « A la chasse, il y a toujours quelqu'un d'attrapé ! »

St-Urbain

BOITE AUX LETTRES.

Mme Gisèle Q., à Nyon. — Vous demandez, Madame, que notre modeste « Conteuse » contribue, par sa grande publicité, à la suppression de la guerre. Hélas ! Madame, ce désir de toutes les mères de famille est aussi difficile à réaliser que l'abolition des maladies et des tremblements de terre. Regrets.

De bonne heure. — Ma chère, ne te fâche pas. Je te jure que, cette fois encore, c'est moi qui suis parti le premier du cercle.

— Tu dis toujours cela.

— Oui, mais cette nuit je puis le prouver.

— De quelle façon ?

— Mais tu ne vois pas le beau parapluie que je rapporte à la place de celle que j'avais en partant ?

Mme A. W. à Nyon. — Adressez-vous pour cela, en toute confiance, à la présidente de l'œuvre pour la Protection des Vieux-Garçons, rue d'Etraz, à Lausanne, No 72 au premier (porte à gauche).

A. M. Gustave Simond à Renens. — Nous ne savons si ce nouveau système de dentiers en ciment armé est très pratique. Vous pourriez l'essayer et nous dire ce que vous en pensez (notre rédacteur en chef souffre de nombreuses dents cariées, il est indécis de se faire extraire ses dents. Si votre essai est heureux, ça le décidera certainement.)

LE MARIAGE D'AUGUSTINE

DANS leur petite villa située sur la route de Grenoble, presque à l'entrée de Ville-roche, M. et Mme Champlin n'étaient pas sans inquiétude au sujet de leur fille unique. Augustine avait vingt-trois ans, et pas un pré-

tendant ne s'était encore présenté. Ce n'était pas faute d'avoir répété qu'ils lui donneraient cent mille francs de dot. Mais ni la perspective de la dot, ni les yeux noirs et les joues roses d'Augustine ne semblaient exercer aucune séduction dans le cercle peu étendu de leurs relations.

— C'est extraordinaire, disait M. Champlin, qu'on ne nous ait jamais fait aucune avance. Augustine n'est pas plus mal qu'une autre.

Et tous les deux, lui, gros et ventru, la figure entièrement rasée, elle, petite et maigre, le front sillonné de rides, échangeaient un regard attristé.

— Par bonheur, reprenait le père, elle ne paraît guère se préoccuper de cette question de mariage.

— Elle ne nous confie pas toutes ses pensées. Qui sait si elle n'y songe pas, au contraire, beaucoup plus que nous ne le supposons.

Avec sa clairvoyance de mère, c'était Mme Champlin qui avait raison : Augustine n'avait pas d'autre sujet de réflexion. Dès que ce mot de mariage était prononcé devant elle, son cœur s'arrêtait de battre en voyant apparaître en son esprit la silhouette de ce jeune homme dont elle avait surpris avec tant d'émotion les allées et venues et dont elle avait fini, à force de diplomatie, par savoir le nom.

Pour qui, sinon pour elle, passait-il si souvent devant la villa ? Il est vrai que depuis quelques semaines, ses apparitions s'étaient fort espacées. S'était-il découragé dans la persuasion qu'un simple employé comme lui ne pouvait prétendre à la main d'une jeune fille qui apporterait cent mille francs de dot à son époux.

Augustine lui en voulait de n'avoir pas eu plus de confiance en lui-même et de n'avoir tenté aucune démarche quand son regard aurait dû être pour lui le plus doux encouragement. Elle ne pouvait pourtant pas, comme une folle, se jeter à son cou.

Quel événement, ce soir-là, dans la modeste villa ! La voix de M. Champlin avait des vibrations inaccoutumées en communiquant à sa femme et à sa fille, assises en face de lui, l'entretien qu'il venait d'avoir avec son ami Delorme, ancien négociant comme lui.

— J'étais à cent lieues de supposer qu'en mettant la conversation sur son neveu, nommé récemment receveur de l'enregistrement, il allait me demander Augustine en mariage. Pouvez-vous souhaiter mieux comme gendre ? Un garçon sérieux, distingué, plein d'avenir. Nous serons séparés de toi, ma chérie ; mais que veux-tu ? les occasions de mariage sont si rares par le temps qui court. Tu ne réponds rien.

— Que te répondrais-je ? Je ne connais pas ce jeune homme.

— Vous ferez bientôt connaissance, puisque son oncle doit nous le présenter dans quelques jours.

Augustine, un peu pâle, eut un geste évasif. Le neveu de M. Delorme pouvait avoir toutes les qualités, elle sentait bien d'avance qu'elle ne pourrait l'aimer. N'était-ce pas vers un autre qu'allait toutes ses pensées, tous ses rêves ? Si celui-ci l'aimait, comme elle en avait la certitude, pourquoi ne serait-elle pas sa femme ? A elle donc de conquérir son bonheur.

Et, se levant sans ajouter un mot, laissant ses parents un peu interdits, elle regagna sa chambre. Sans aucune hésitation, elle prit une feuille de papier et, s'appliquant à imiter les caractères d'imprimerie, elle écrivit ces deux lignes : « Si vous aimez Mlle Augustine Champlin, hâtez-vous d'adresser votre demande à son père. »

La lettre pliée avec soin et l'issée dans une enveloppe, elle ne put s'empêcher de sourire : « Voilà un poulet qui va l'étonner ! »

Le lendemain, M. Champlin, le café pris, se renversait dans son fauteuil et ouvrait son journal, lorsque le tintement du timbre se fit entendre. Il attendit sans impatience le retour de sa femme, qui était allée ouvrir.

— C'est un jeune homme qui désire avoir un entretien avec toi, dit-elle en reparaisant au bout de quelques instants, il ne m'a pas dit son nom.

— Eh bien, fais-le entrer.

Debout, grave et solennel comme un ministre qui accorde une audience, il fit une légère inclination de tête à la vue de celui dont il remarqua aussitôt la bonne mine, la taille svelte et élégante. Il l'invita à s'asseoir, reprit place dans son fauteuil et attendit.

— Ma visite, monsieur, doit vous surprendre, d'autant plus que je n'ai certainement pas l'honneur d'être connu de vous. Permettez-moi donc de me présenter... Alfred Ruzan, employé de commerce. Je dois vous annoncer que je suis sans fortune, ce qui ne m'empêche pas d'aimer ardemment mademoiselle votre fille et de me croire capable d'assurer son bonheur. Je serais le plus heureux des hommes si vous voulez bien...

M. Champlin ne le laissa pas achever. Il s'était levé et montra la porte.

— Assez, monsieur, veuillez vous retirer.

Alfred Ruzan ne parut pas trop déconcerté. Un léger sourire retroussa sa petite moustache brune taillée à l'américaine.

— Il est très naturel qu'avant de me faire connaître votre décision vous teniez à réfléchir et à prendre tous les renseignements nécessaires. Si vous voulez bien m'y autoriser, je reviendrai dans deux ou trois jours chercher votre réponse qui, j'en ai le ferme espoir, comblera tous mes vœux.

Son assurance stupéfiait M. Champlin qui eut de la peine à articuler ces mots :

— Inutile de vous déranger.

Le jeune homme s'inclina et sortit.

Quand sa femme, qui venait d'accompagner l'intrus, et sa fille l'eurent rejoint, M. Champlin ne put alors contenir son hilarité.

— Ah ! c'est un peu fort, s'écria-t-il. Figure-toi, Augustine, que ce godelureau venait, lui aussi, solliciter ta main... avec la même désinvolture qu'il eût demandé, dans un débit un paquet de tabac. Faut-il tout de même qu'il ait de l'aplomb !

— Que lui as-tu répondu ? demanda timidement la jeune fille.

— Je lui ai montré la porte. Il ne m'en a pas moins déclaré qu'il reviendrait chercher ma réponse.

— Il faut bien lui en donner une.

Un soupçon traversa l'esprit de M. Champlin.

— Avoue que tu le connais.

— Je te jure, papa, que je ne lui ai jamais adressé la parole.

Mais elle ne put s'empêcher de rougir et, pour cacher sa confusion, ne trouva rien de mieux que de se jeter dans les bras de son père en lui murmurant quelques mots à l'oreille.

— Comment ! tu veux épouser ce gaillard-la qui n'a pas le sou.

— Il ne faut pas penser qu'à l'argent.

— C'est juste, dit Mme Champlin, et si ce jeune homme offre les garanties que nous sommes en droit d'exiger, pourquoi lui opposerions-nous de parti-pris un refus ?

— Ce n'est qu'un vulgaire employé.

— N'étais-tu pas qu'un modeste employé quand tu as épousé maman ?

— Oui, mais j'ai fait fortune, dit M. Champlin en se redressant.

— Pourquoi ne suivrait-il pas ton exemple ? Quand il a sonné, mon petit doigt m'a dit tout de suite : Voilà celui qui sera mon mari. Tu ne voudrais pas faire mentir mon joli petit doigt.

— C'est égal, j'aurais préféré pour gendre le neveu de Delorme... un fonctionnaire ! Ah ! ces jeunes filles d'aujourd'hui, impossible de résister à leurs caprices.

Oui, se disait Augustine, elles ont de la volonté. Et une émotion délicieuse l'envahissait à la pensée qu'elle ne devrait son bonheur qu'à elle-même. Elle se demanda si Alfred Ruzan s'était douté de la provenance du mystérieux billet.

— Qu'importe ! puisqu'il est venu... et qu'il m'aime !

Cette certitude suffisait pour étouffer le léger recours de n'avoir pas avoué à ses parents toute la vérité ; mais elle l'avouerait dès que tout serait conclu, et son père, qui se flattait d'être un

homme de résolution, se mettrait à rire et la prendrait de nouveau dans ses bras en s'écriant :

— Toi aussi, fillette, tu es une personne de tête !

Eugène Drexton.

Royal Biograph. — Le nouveau programme du Royal Biograph comprend une œuvre des plus émouvantes *La Sorcière*, grand film d'aventures en 5 parties. A la partie comique, mentionnons un record de fou-rire : *Frigo chez les fantômes*, deux actes inénarrables. Enfin le Ciné-Journal suisse, avec ses actualités mondiales et du pays. Programme copieux et artistique qui forme un ensemble de tout premier ordre.

Théâtre Lumen. — Au programme de cette semaine, la toute dernière création du prince de l'humour Réginald Denny *L'Habit fait le Moine*, grand film humoristique en 5 parties. Au même programme *Le Voleur des Chevaux*, drame du Far-West en deux parties et *Les Sœurs Jumelles*, comédie gaie en deux parties. Puis le Ciné-Journal suisse, actualités mondiales et du pays. Tous les jours, matinée à 3 h., soirée à 8 h. 30 ; dimanche, 3, deux matinées à 2 h. 30 et 4 h. 30. Très prochainement, le chef-d'œuvre de l'écran français *Les Misérables*, nouvelle version modernisée d'après l'immortel et émouvant poème de Victor Hugo, avec une interprétation de tout premier ordre.

Nous apprenons l'ouverture d'un nouveau magasin à la rue de l'Ale N° 1, à Lausanne, à l'enseigne

Au VÊTEMENT de l'ALE

Cette maison se spécialise dans la vente de tous vêtements de travail, chemises couleur et fantaisie, pantalons, salopettes, etc.

SEYDOUX

Pour la rédaction : J. MONNET

J. BRON, édit.

Lausanne — Imp. Pache-Varidel & Bron.

Adresses utiles

Nous prions nos abonnés et lecteurs d'utiliser ces adresses de maisons recommandées lors de leurs achats et d'indiquer le *Conteur Vaudois* comme référence.

COUTELLERIE-PARAPLUIES de la rue de la Louve LAUSANNE

Grand choix. Aiguillage et réparations. Spécialité de tondeuses et sécateurs. Stéphane BESSON

LAITERIE DE ST-LAURENT Rue St-Laurent 27

Téléphone 59.60

Spécialité : Beurre, œufs du jour, Fromages de 1er choix, Mayakosse et Maya Santé, Tommes.

J. Barraud-Courvoisier

Vins du pays et étrangers

Liqueurs. — Luy Cocktail.

Gros et détail.

Assortiment par caisses.

⋮ H. COTTIER, av. Ruchonnet 6, LAUSANNE ⋮

S. Geismar

Chapellerie. Chemiserie.

Confection pour ouvriers.

Bonnerie. Casquettes.

Place du Tunnel 2 et 3. LAUSANNE

HORLOGERIE-BIJOUTERIE-ORFÈVRERIE

Atelier spécial de Réparations de Montres, Pendules et Réveils en tous genres

Elie MEYLAN

Horloger diplômé, Pendulier spécialiste

Solitude 7 LAUSANNE Solitude 7

TISANES

dépurative (constipation, éruption antirhumatismale, antinerveuse, régulatrice (varices, troubles de l'âge critique).

Le paquet fr. 2.50, la cure de 3, 6 fr.

PHARMACIE J. BERTRAND

Place de l'Ours, LAUSANNE

RESTAURANT GAVILLET LAUSANNE